GOLDLINE ORPAILLAGE
PRÉSENTE

Le code de bonne conduite de l'orpailleur

JE ME DÉCLARE À LA DDT

Afin d'orpailler dans de bonnes conditions, je fais ma déclaration d'orpaillage auprès de la DDT de mon département. Ainsi je sais où je peux orpailler et je protège les milieux fragiles.

JE RESPECTE LE MILIEU NATUREL

Lors de ma sortie, je ramasse les déchets que je trouve autour de moi, je ramasse les déchets métalliques que je trouve dans l'eau afin de rendre l'endroit encore plus propre que lorsque je suis arrivé.

Je ramasse aussi bien les déchets charriés par le cours d'eau que les plombs que je trouve dans ma batée

JE REBOUCHE LES TROUS

Lorsque j'ai fini d'orpailler, je remets le milieu en état et je rebouche les trous que j'ai pu faire ainsi que ceux des autres, s'il y en a. Je fais en sorte d'effacer toutes traces de mon passage. Ainsi je garantis une bonne image de mon loisir car je suis moi un usager de ce milieu et son gardien.

JE DÉCLARE TOUT OBJET HISTORIQUE

Il est possible de trouver des objets pouvant intéresser l'histoire dans les graviers que je nettoie (monnaie, ou autre). Si tel est le cas, je prends une photo et je déclare auprès de la DRAC ma découverte faite fortuitement. J'indique également l'emplacement exact de la decouverte.

EN CAS DE BELLES TROUVAILLES, JE N'EN PARLE PAS
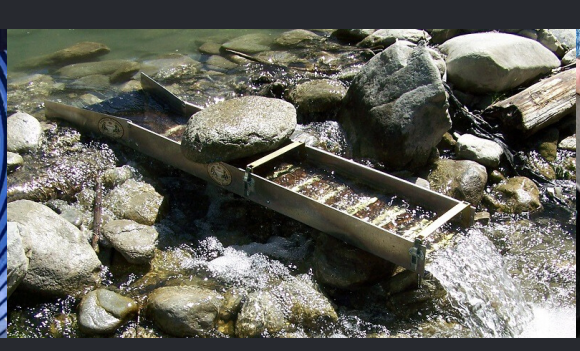
Trouver une belle pépite arrive rarement mais ça arrive. On a alors envie de le dire à tout le monde, mais attention. Restez prudent, surtout si on vous demande l'endroit. C'est le meilleur moyen de créer une ruée vers l'or dans un cours d'eau ou un département. Avec tous les problèmes que cela peut engendrer. Donc si cela vous arrive, restez discret.